

CANADA
VILLE DE WARWICK
MRC D'ARTHABASKA
PROVINCE DE QUÉBEC

À UNE SÉANCE ORDINAIRE du conseil de la Ville de Warwick tenue le 3 juin 2019, à 19 heures 30 à l'hôtel de ville, 8, rue de l'Hôtel-de-Ville, Warwick.

SONT PRÉSENTS :

Mesdames les conseillères,
Messieurs les conseillers,

Charles Martel,
Noëlla Comtois,
Amélie Hinse,

Pascal Lambert,
Martin Vaudreuil,
Étienne Bergeron,

tous formant quorum sous la présidence de monsieur Diego Scalzo, maire, madame Lise Lemieux, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

DÉPÔT ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

L'ordre du jour de la présente séance ordinaire a été transmis à chacun des conseillers municipaux de la Ville de Warwick par courriel du 31 mai 2019;

2019-06-212 Aucune affaire nouvelle n'étant ajoutée, sur une proposition de la conseillère madame Amélie Hinse, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour en laissant ouvert l'item « Affaires nouvelles ».

Adoptée.

DÉPÔT ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU MOIS DE MAI 2019 :

2019-06-213 Il est proposé par la conseillère madame Noëlla Comtois et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mai 2019 soit adopté, le tout tel que rédigé et déposé.

Adoptée.

PRÉSENTATION D'UN PARTENAIRE :

Monsieur David Verville, chargé de projet présente le projet en économie circulaire Arthabaska-Érable.

TRÉSORERIE :

2019-06-214 Il est proposé par le conseiller monsieur Charles Martel et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la liste des revenus du mois de mai 2019 ci-annexée à la présente et déposée par la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux, soit acceptée.

Adoptée.

LISTE DES DÉPENSES AUTORISÉES ET PAYÉES SELON LE RÈGLEMENT NUMÉRO 097-2007 DU FONDS D'ADMINISTRATION GÉNÉRAL :

2019-06-215 Il est proposé par le conseiller monsieur Étienne Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers :

LISTE DES DÉPENSES AUTORISÉES ET PAYÉES SELON LE RÈGLEMENT NUMÉRO 097-2007 DU FONDS D'ADMINISTRATION GÉNÉRAL : (SUITE)

QUE ce conseil municipal approuve la liste des dépenses autorisées et payées selon le Règlement numéro 097-2007 totalisant 97 042,92 \$ (dépôt direct des salaires) et 498 213,35 \$ pour le mois de mai 2019 pour le fonds d'administration général, et la liste des comptes à payer du mois de juin 2019 au montant de 4 941,05 \$, le tout tel que déposé et annexé à la présente.

Adoptée.

DÉPÔT/DIVERS DOCUMENTS :

RAPPORT DE LA DIRECTRICE DE L'URBANISME - MAI 2019 :

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux, dépose le rapport de la directrice de l'urbanisme, madame Kelly Bouchard, au 31 mai 2019.

RAPPORT DE LA RESPONSABLE DE LA BIBLIOTHÈQUE :

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux, dépose le rapport de la responsable de la bibliothèque, madame Katia Houle, au 31 mai 2019.

RAPPORT DU MAIRE :

Conformément à l'article 105.2.2 de la Loi sur les cités et villes, lors d'une séance ordinaire du conseil tenue en juin, le maire fait rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe. Ce rapport est diffusé sur le territoire de la municipalité conformément aux modalités de diffusion déterminées par le conseil.

RAPPORT FINANCIER ET DU VÉRIFICATEUR 2018 :

Conformément à l'article 105.1 de la Loi sur les cités et villes, la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux, fait lecture et dépose le rapport financier et le rapport du vérificateur préparés par le *Groupe RDL Thetford/Plessis inc.*, société de comptables professionnels agréés pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2018.

DOSSIERS À TRAITER :

URBANISME :

DÉCISION/DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DE MADAME ANNIE ST-CYR :

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil prennent connaissance de la demande de dérogation mineure numéro 2019/07 soumise par madame Annie St-Cyr concernant l'immeuble situé au 15, rue Turcotte (lot 4 906 647 du Cadastre du Québec);

CONSIDÉRANT QU'après avoir pris connaissance de l'avis donné par le comité consultatif d'urbanisme dans le cadre d'une séance d'études tenue le 14 mai 2019 informant le conseil que la demande devrait être refusée;

CONSIDÉRANT QUE l'aménagement de la remise a été effectué avant la décision du conseil municipal et avant l'émission du permis de construction;

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre tel qu'annoncé à l'avis publié par la directrice générale et secrétaire-trésorière dans le journal *La Nouvelle Union de Victoriaville*, édition du 19 mai 2019;

DOSSIERS À TRAITER : (SUITE)

URBANISME : (SUITE)

DÉCISION/DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DE MADAME ANNIE ST-CYR :
(SUITE)

2019-06-216 Après délibérations du conseil, il est proposé par le conseiller monsieur Pascal Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la demande de dérogation mineure numéro 2019/07 concernant la propriété de madame Annie St-Cyr soit refusée.

Adoptée.

DÉCISION/DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DE MONSIEUR DOMINIQUE POISSON :

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil prennent connaissance de la demande de dérogation mineure numéro 2019/08 soumise par monsieur Dominique Poisson concernant l'immeuble situé au 17, boulevard Cournoyer (lot 4 907 011 du Cadastre du Québec);

CONSIDÉRANT QU'après avoir pris connaissance de l'avis donné par le comité consultatif d'urbanisme dans le cadre d'une séance d'études tenue le 14 mai 2019 informant le conseil que la demande devrait être acceptée;

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre tel qu'annoncé à l'avis publié par la directrice générale et secrétaire-trésorière dans le journal *La Nouvelle Union de Victoriaville*, édition du 19 mai 2019;

2019-06-217 Après délibérations du conseil, il est proposé par le conseiller monsieur Charles Martel et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la demande de dérogation mineure numéro 2019/08 concernant la propriété de monsieur Dominique Poisson soit acceptée afin de permettre la construction d'un garage rattaché avec une marge de recul avant de 7,40 mètres contrairement aux 9 mètres prescrits à l'article 5.7 f) et avec un pourcentage d'occupation au sol des bâtiments accessoires de 14,11 % contrairement aux 10 % prescrits à l'article 7.6 du Règlement de zonage numéro 045-2003.

Adoptée.

DÉCISION/DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DE MONSIEUR NICOLAS CÔTÉ :

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil prennent connaissance de la demande de dérogation mineure numéro 2019/09 soumise par monsieur Nicolas Côté concernant l'immeuble situé au 39, route 116 Est (lot 4 905 479 du Cadastre du Québec);

CONSIDÉRANT QU'après avoir pris connaissance de l'avis donné par le comité consultatif d'urbanisme dans le cadre d'une séance d'études tenue le 14 mai 2019 informant le conseil que la demande devrait être acceptée;

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre tel qu'annoncé à l'avis publié par la directrice générale et secrétaire-trésorière dans le journal *La Nouvelle Union de Victoriaville*, édition du 19 mai 2019;

2019-06-218 Après délibérations du conseil, il est proposé par le conseiller monsieur Pascal Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers :

DOSSIERS À TRAITER : (SUITE)

URBANISME : (SUITE)

DÉCISION/DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DE MONSIEUR NICOLAS CÔTÉ : (SUITE)

QUE la demande de dérogation mineure numéro 2019/09 concernant la propriété de monsieur Nicolas Côté soit acceptée afin de permettre la construction d'un garage rattaché avec une marge de recul avant de 13,80 mètres contrairement aux 15 mètres prescrits et avec une marge de recul latérale gauche de 0,50 mètre contrairement aux 5 mètres prescrits à l'article 5.7 c) du Règlement de zonage numéro 045-2003, et ce, conditionnellement à ce que la pente de la toiture soit construite dans le sens contraire à celle existante.

Adoptée.

DÉCISION/DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DE MONSIEUR GILLES LÉGARÉ :

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil prennent connaissance de la demande de dérogation mineure numéro 2019/10 soumise par monsieur Gilles Légaré concernant l'immeuble situé au 57, route 116 Ouest (lot 4 905 591 du Cadastre du Québec);

CONSIDÉRANT QU'après avoir pris connaissance de l'avis donné par le comité consultatif d'urbanisme dans le cadre d'une séance d'études tenue le 14 mai 2019 informant le conseil que la demande devrait être acceptée;

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre tel qu'annoncé à l'avis publié par la directrice générale et secrétaire-trésorière dans le journal *La Nouvelle Union de Victoriaville*, édition du 19 mai 2019;

2019-06-219 Après délibérations du conseil, il est proposé par la conseillère madame Noëlla Comtois et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la demande de dérogation mineure numéro 2019/10 concernant la propriété de madame Lucie Desharnais et de monsieur Gilles Légaré soit acceptée afin de permettre l'agrandissement du garage isolé en installant un abri d'auto avec une marge de recul latérale gauche de 1,50 mètre comparativement aux 5 mètres prescrits et avec une marge de recul arrière de 3,88 mètres comparativement aux 10 mètres prescrits à l'article 5.7 a) du Règlement de zonage numéro 045-2003.

Adoptée.

MONSIEUR CHARLES-ANTOINE LECLERC/FIN DE LA PÉRIODE DE PROBATION À TITRE DE TECHNICIEN EN AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE :

CONSIDÉRANT QUE la période de probation de trois (3) mois de monsieur Charles-Antoine Leclerc, technicien en aménagement du territoire est complétée;

CONSIDÉRANT QUE la directrice de l'urbanisme, madame Kelly Bouchard recommande l'embauche de Monsieur Leclerc sur une base permanente;

2019-06-220 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère madame Amélie Hinse et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick procède à la nomination de monsieur Charles-Antoine Leclerc de Warwick au poste de technicien en aménagement du territoire sur une base permanente, selon les conditions de travail et salariales contenues dans la convention collective de travail du syndicat des salariés municipaux CSN;

QUE Monsieur Leclerc soit également désigné à titre d'employé chargé d'exercer la fonction de personne désignée en vue de l'application du règlement numéro 366 concernant la vidange des boues de fosses septiques sur le territoire de la Ville de Warwick.

Adoptée.

DOSSIERS À TRAITER : (SUITE)

URBANISME : (SUITE)

MRC D'ARTHABASKA/DEMANDE POUR LE NETTOYAGE DE LA BRANCHE 18 DU RUISSEAU NOIR :

CONSIDÉRANT la demande d'intervention faite par madame Francine Bilodeau afin de procéder à l'entretien de la branche 18 du Ruisseau Noir;

CONSIDÉRANT l'analyse de la demande faite par madame Kelly Bouchard, directrice de l'urbanisme, personne désignée par la MRC d'Arthabaska, suite à sa visite sur le terrain;

CONSIDÉRANT la problématique d'accumulation de sédiments dans le cours d'eau et l'invasion du roseau commun qui empêchent le drainage des terres en culture adjacentes;

CONSIDÉRANT la nécessité d'effectuer les travaux d'entretien de la branche 18 du Ruisseau Noir sur le territoire de la Ville de Warwick;

CONSIDÉRANT la localisation des travaux visant en grande partie le lot 4 905 064 du Cadastre du Québec sur une distance d'environ 199,50 mètres;

2019-06-221 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller monsieur Étienne Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE les membres du conseil de la Ville de Warwick appuient la demande d'intervention de madame Francine Bilodeau et de transmettre la présente demande à la MRC d'Arthabaska afin d'entreprendre les travaux d'entretien qui consistent à retirer les sédiments dans la branche 18 du Ruisseau Noir;

QUE l'intégralité des frais liés aux travaux soit répartie entre les propriétaires bordant le cours d'eau (au mètre linéaire).

Adoptée.

ADMINISTRATION ET GREFFE :

VILLE DE PRINCEVILLE/ACCORD DE RÉCIPROCITÉ EN LOISIRS :

ATTENDU QUE les conseils des villes de Princeville et de Warwick considèrent utile pour chacune de leur population l'abolition des tarifs de non-résidents réclamés lorsqu'un citoyen s'inscrit à une activité de sports ou de loisirs dans l'autre municipalité;

CONSIDÉRANT QUE les efforts consentis par chacune des deux villes pour l'offre d'activités, pour les investissements en infrastructures et en immobilisations de sports et loisirs ainsi que pour le pourcentage de dépenses pour ces services sont pratiquement équivalents;

CONSIDÉRANT QUE dans certains cas, l'offre d'activités de chacun des services de loisirs se complète, permettant ainsi à un citoyen de participer à une activité en fonction de sa catégorie ou à une équipe d'avoir le nombre requis pour voir le jour;

2019-06-222 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller monsieur Étienne Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick souhaite conclure un accord de réciprocité avec la Ville de Princeville quant à la non-application des tarifs de non-résidents pour ses citoyens participant ou s'inscrivant à une activité de sport ou de loisirs pour laquelle une telle tarification est requise.

Adoptée.

DOSSIERS À TRAITER : (SUITE)

ADMINISTRATION ET GREFFE : (SUITE)

CAIN LAMARRE SENCRL/TRANSFERT DE L'ENSEMBLE DE NOS DOSSIERS À CE NOUVEAU CABINET D'AVOCATS :

2019-06-223 Il est proposé par la conseillère madame Amélie Hinse et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce conseil autorise les représentants de la Ville à recourir aux services du cabinet *Cain Lamarre SENCRL* à compter de ce jour jusqu'au 31 décembre 2019, selon les termes de l'offre de services présentée par le cabinet *Monty Sylvestre* pour l'année 2019, précédemment acceptée par résolution du conseil et d'autoriser, au besoin, toute substitution de procureur dans les dossiers judiciairisés.

Adoptée.

BUROPRO/OFFRE POUR LE REMPLACEMENT DU PHOTOCOPIEUR AU 2^E ÉTAGE DE L'HÔTEL DE VILLE :

2019-06-224 Il est proposé par la conseillère madame Noëlla Comtois et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce conseil autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux à procéder à l'achat d'un appareil Konica Minolta Bizhub C368 chez *Buropro Citation* de Victoriaville et en accepte le paiement au montant de 8 495 \$ plus les taxes applicables;

QU'une entente de services soit également conclue pour l'encre, les pièces et la main-d'oeuvre sur place pour une période de cinq (5) ans au coût de 0,009 \$ pour chaque copie noir et blanc et 0,069 \$ pour chaque copie couleur;

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière, soit autorisée à signer tous les documents donnant plein effet à la présente.

Adoptée.

CONVENTION COLLECTIVE DE TRAVAIL DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX CSN/ ACCEPTATION DES LETTRES D'ENTENTE NUMÉROS 15 ET 16 :

2019-06-225 Il est proposé par le conseiller monsieur Étienne Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick accepte la lettre d'entente numéro 15 relativement à la création d'un nouveau poste d'horticulteur saisonnier ainsi que la lettre d'entente numéro 16 concernant l'ajustement des heures de travail du technicien en aménagement du territoire;

QUE le maire, monsieur Diego Scalzo et la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux, sont et soient autorisés à signer lesdites lettres d'entente pour et au nom de la Ville de Warwick.

Adoptée.

AFFECTATION SURPLUS/RÉSERVE EAU POTABLE ET EAUX USÉES :

2019-06-226 Il est proposé par le conseiller monsieur Étienne Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce conseil affecte un montant de 5 000 \$ à la réserve pour l'assainissement des eaux usées et de 285 000 \$ à la réserve pour l'eau potable.

Adoptée.

DOSSIERS À TRAITER : (SUITE)

LOISIRS ET CULTURE :

AUTORISATION/ACHAT D'UN MODULE DE JEUX AU PARC YVON-PARÉ :

2019-06-227 Il est proposé par la conseillère madame Noëlla Comtois et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick autorise l'achat et le paiement d'un module de jeux, formule clé en main au parc Yvon-Paré chez *Go-Élan* de Bécancour au montant de 15 782,05 \$ plus les taxes applicables, conformément à la proposition numéro P-04284 du 31 mai 2019.

Adoptée.

GÉNÉRAL'S DE WARWICK/DEMANDES POUR LEUR TOURNOI DE BALLE ANNUEL :

2019-06-228 Il est proposé par le conseiller monsieur Étienne Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick accepte d'offrir le terrain de baseball, le chapiteau, l'accès au Pavillon Baril et les estrades vertes à titre gracieux pour le tournoi annuel des Général's de Warwick qui se tiendra du 28 au 30 juin 2019 au parc Yvon-Paré.

Adoptée.

ARÉNA JEAN-CHARLES-PERREAULT/DEMANDES POUR L'ÉTÉ 2019 :

Le conseiller, monsieur Pascal Lambert déclare qu'il est susceptible d'être en conflit d'intérêt sur cette question en raison qu'il est directeur des opérations à l'aréna Jean-Charles-Perreault, il se retire et s'abstient de voter.

2019-06-229 Il est proposé par le conseiller monsieur Étienne Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce conseil autorise le paiement d'une avance à l'aréna Jean-Charles-Perreault au montant de 41 439 \$ plus les taxes applicables pour les heures de location de glace du hockey mineur et du patinage artistique 2019-2020;

QUE la Ville de Warwick autorise la fermeture partielle des rues ci-dessous mentionnées pour la course à pieds « Fort dans la course » qui se tiendra le 14 juillet prochain entre 8 heures et midi et selon le parcours joint à la présente pour en faire partie intégrante :

- | | |
|------------------------|----------------------------|
| ✓ Boulevard Cournoyer; | ✓ Rue du Moulin; |
| ✓ Boulevard Kirouac; | ✓ Rue Gingras; |
| ✓ Boulevard Marchand; | ✓ Rue Leblanc; |
| ✓ Boulevard Ouellet; | ✓ Rue Méthot; |
| ✓ Rang des Buttes; | ✓ Rue Notre-Dame; |
| ✓ Route Daigle; | ✓ Rue Saint-Médard; |
| ✓ Rue Dollard; | ✓ Rue Saint-Louis; |
| ✓ Rue du Carillon; | ✓ Rue Sainte-Jeanne-d'Arc; |

QU'une signalisation temporaire interdisant le stationnement le long de la rue Saint-Louis sera installée;

QUE ce conseil autorise la collaboration des pompiers pour contrôler la circulation lors de cet événement et demande également la participation du Service d'intervention d'urgence civil du Québec (SIUCQ);

QUE la Ville de Warwick accepte d'ajouter Le Sentier des Pins à titre d'assuré additionnel à sa police d'assurances avec la Mutuelle des municipalités du Québec et désigne monsieur Pascal Lambert responsable de l'évènement Fort dans la course;

DOSSIERS À TRAITER : (SUITE)

LOISIRS ET CULTURE : (SUITE)

ARÉNA JEAN-CHARLES-PERREAULT/DEMANDES POUR L'ÉTÉ 2019 : (SUITE)

QUE la Ville de Warwick autorise deux (2) pompiers de la brigade des incendies à assurer la sécurité des lieux lors de la Fête de la Saint-Jean-Baptiste qui se tiendra dans le stationnement de l'aréna Jean-Charles-Perreault, face à la Place des Loisirs le 23 juin prochain.

Adoptée.

SERVICE INCENDIE :

ASSOCIATION DES POMPIERS VOLONTAIRES DE WARWICK/DEMANDES POUR L'UTILISATION DU PARC YVON-PARÉ :

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 75.1 du Règlement G-100, « Dans un endroit public, nul ne peut consommer des boissons alcoolisées ou avoir en sa possession un contenant de boisson alcoolisée dont l'ouverture n'est pas scellée, sauf si un permis de vente a été délivré par la Régie des alcools, des courses et des jeux »;

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 75.2 dudit règlement, on stipule que : « Le présent article ne s'applique pas à l'occasion d'une réunion publique sur la place publique, ni aux activités commerciales ou publiques dans le cadre d'une fête, manifestation, kermesse ou exposition à l'intention du public lorsqu'une autorisation à cet effet a été obtenue par résolution du conseil »;

2019-06-230 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller monsieur Étienne Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick autorise l'Association des pompiers volontaires de Warwick à organiser une activité sociale le 20 juillet prochain au parc Yvon-Paré;

QUE la Ville de Warwick autorise la vente et/ou la consommation de boissons alcoolisées lors de cette activité et une copie du permis d'alcool délivré par la Régie des alcools, des courses et des jeux devra être remise à la Ville de Warwick.

Adoptée.

TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU :

AUTORISATION/DEMANDE DE SOUMISSIONS POUR LES TRAVAUX DE PAVAGE 2019 :

2019-06-231 Il est proposé par la conseillère madame Amélie Hinse et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux soit autorisée à demander des soumissions par appel d'offres public dans le journal *La Nouvelle Union* et le babillard électronique SÉAO pour les travaux de pavage de la rue Louis-Payer et d'une partie des rues Gingras, Baril, Desrochers, de l'entrée du rang des Érables (3,10 kilomètres) et de la cour du bâtiment de la FADOQ.

Adoptée.

AUTORISATION/ACHAT DE LUMINAIRES AU LED :

2019-06-232 Il est proposé par le conseiller monsieur Étienne Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers :

DOSSIERS À TRAITER : (SUITE)

TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU : (SUITE)

AUTORISATION/ACHAT DE LUMINAIRES AU LED : (SUITE)

QUE le directeur des travaux publics, monsieur Sylvain Martel soit autorisé à acheter quarante (40) oeils magiques et nouvelles têtes de lumières de rues au LED « Miniview 54W 3000K » chez *J.C. Électrique* de Warwick et en autorise le paiement au montant de 9 000 \$ plus les taxes applicables;

QUE ce conseil autorise *J.C. Électrique* de Warwick à installer les lumières de rues et en accepte le paiement au montant estimatif de 2 000 \$ plus les taxes applicables.

Adoptée.

HORTICULTURE :

ESPACE TERRASSEMENT INC./AMÉNAGEMENT DE LA 2^E PHASE DES JARDINS P.-R.-BARIL :

CONSIDÉRANT QUE selon le Règlement numéro 253-2018 sur la gestion contractuelle, la Ville de Warwick peut octroyer des contrats de gré à gré pour des montants supérieurs à 25 000 \$ mais inférieurs au seuil décrété par le ministre en vertu de l'article 573 de la Loi sur les cités et villes;

2019-06-233 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère madame Noëlla Comtois et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick octroie le contrat pour le réaménagement des Jardins P.-R.-Baril à *Espace Terrassement inc.* de Victoriaville et en autorise le paiement au montant de 45 459 \$ plus les taxes applicables, conformément à la soumission du 5 mai 2019.

Adoptée.

CORRESPONDANCE :

MAISON DE FIN DE VIE MARIE-PAGÉ/INVITATION À PARTICIPER À LEUR TOURNOI DE GOLF BÉNÉFICE :

2019-06-234 Il est proposé par la conseillère madame Noëlla Comtois et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce conseil autorise le paiement pour une participation au souper du tournoi de golf bénéfice en soutien à la *Maison de fin de vie Marie-Pagé* au montant de 30 \$ plus les taxes applicables, s'il y a lieu.

Adoptée.

RÉSEAU ENVIRONNEMENT/RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION :

2019-06-235 Il est proposé par la conseillère madame Amélie Hinse et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick renouvelle sa cotisation annuelle à *Réseau Environnement* pour l'année 2019 et les années subséquentes et en autorise le paiement au montant de 280 \$ plus les taxes applicables.

Adoptée.

ADOPTION DE LA CORRESPONDANCE :

2019-06-236 Il est proposé par le conseiller monsieur Étienne Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la correspondance du 6 au 31 mai 2019 ci-annexée à la présente et déposée par la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux, soit acceptée.

Adoptée.

ADOPTION/RÈGLEMENT NUMÉRO 286-2019 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 114-2008 CONCERNANT LES ANIMAUX :

2019-06-237 Il est proposé par le conseiller monsieur Étienne Bergeron, appuyé par la conseillère madame Amélie Hinse et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal adopte le Règlement numéro 286-2019 modifiant le Règlement numéro 114-2008 concernant les animaux.

Adoptée.

ADOPTION/RÈGLEMENT NUMÉRO 287-2019 CRÉANT UN PROGRAMME DE SUBVENTION COMMERCIALE DANS LE VIEUX WARWICK :

2019-06-238 Il est proposé par le conseiller monsieur Martin Vaudreuil, appuyé par la conseillère madame Noëlla Comtois et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal adopte le Règlement numéro 287-2019 créant un Programme de subvention commerciale dans le vieux Warwick.

Adoptée.

ADOPTION/RÈGLEMENT NUMÉRO 288-2019 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 265-2018 FIXANT LA TARIFICATION POUR L'EXERCICE 2019 :

2019-06-239 Il est proposé par le conseiller monsieur Étienne Bergeron, appuyé par la conseillère madame Amélie Hinse et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal adopte le Règlement numéro 288-2019 modifiant le Règlement numéro 265-2018 fixant la tarification pour l'exercice 2019.

Adoptée.

ADOPTION/RÉSOLUTION NUMÉRO 03/RÈGLEMENT NUMÉRO 132-2010 RELATIF AUX PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI) - SECTEUR DE LA RUE DU CENTRE-SPORTIF :

2019-06-240 Il est proposé par le conseiller monsieur Étienne Bergeron, appuyé par la conseillère madame Noëlla Comtois et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal adopte la résolution numéro 03 du Règlement numéro 132-2010 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) - Secteur de la rue du Centre-Sportif.

Adoptée.

AVIS DE MOTION :

Aucun.

AFFAIRES NOUVELLES :

Aucune.

RAPPORT DES COMITÉS :

Aucun.

PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMENTAIRES :

Madame Suzanne Vaudreuil demande si les élus sont au courant de l'état du rang des Érables.

Messieurs Marco Pouliot et Jessy Lehoux de la rue Alice-Béliveau, explique en quoi consiste leur projet d'installation d'un ponceau et d'aménagement paysager dans leur cour arrière.

Madame Céline Faucher accompagnée de plusieurs autres citoyens du secteur de la rue Turcotte posent des questions relativement aux processus pour la tenue d'un registre et d'un référendum du PPCMOI des Constructions C.G. Bissonnette inc.

LEVÉE DE LA SÉANCE :

2019-06-241 À vingt heures quarante-cinq, il est proposé par le conseiller monsieur Martin Vaudreuil et résolu à l'unanimité, que la séance soit levée.

Adoptée.

Diego Scalzo, maire
Président

Lise Lemieux, DMA
Directrice générale
et secrétaire-trésorière

Je, Diego Scalzo maire, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la secrétaire-trésorière de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 L.C.V.

*Diego Scalzo, maire
Président*